

Politique Linguistique et Education au Gabon : Un Etat des Lieux*

Hugues Steve NDINGA-KOUMBA-BINZA

Stellenbosch University

Centre for Language and Speech Technology

Private Bag X1 Matieland 7602, South Africa

E-mails: 13751719@sun.ac.za

h_steve75@yahoo.fr

Résumé : De nombreux auteurs ont plaidé aussi bien pour une intégration des langues locales gabonaises dans le système éducatif que pour une éducation multilingue au Gabon. Cependant, la politique linguistique du Gabon, quasiment inexistante, et son corollaire dans l'enseignement ne font aucune mention de ces langues locales, dites langues maternelles, reléguées aux activités religieuses et ethno-culturelles. Le but de cet article est de faire l'état des lieux de la politique linguistique dans le système éducatif gabonais. Il analyse successivement (i) la politique linguistique du Gabon, (ii) le paysage linguistique gabonais et (iii) le statut des langues de ce paysage dans le système éducatif. La présente communication suggère fortement la mise en place d'une planification linguistique qui va déterminer à la fois la politique linguistique et l'usage des langues dans le système éducatif.

Mots-clés : Politique linguistique – Système éducatif – Gabon – Statut des langues – Français – Langues locales.

Abstract: Many authors have pleaded in favor of inserting Gabonese native languages into the education system and for a multilingual education in Gabon. However, the Gabonese language policy, quasi non-existent, and its corollary in education have no mention on native languages, so-called mother tongues, relegated to religious and ethno-cultural activities. The present paper aims at inventorying fixtures of the language policy in the Gabonese education system. It successively analyzes (i) the language policy of Gabon, (ii) the Gabonese language landscape and (iii) the status of languages of this landscape in the education system. The article heavily suggests to implement a language planning that should determine both the language policy and the use of languages in the education system.

Keywords: Language policy – Education system – Gabon – Languages status – French – Native languages.

* Nos sincères remerciements à Thierry Afane Otsaga (Université Omar Bongo), Edgard Maillard Ella, Ludwine Mabika-Mbokou et Blanche Nyangone Assam (Université de Stellenbosch) dont les conseils et nombreuses discussions ont participé à la production de ce texte. Toutefois, l'auteur reste seul responsable des irrégularités et manquements qui pourraient s'y trouver.

1 Introduction

Un certain nombre d'auteurs ont décrypté le processus éducationnel gabonais qui fait face à un contexte linguistique des plus complexes (Nzang-Bie 2001 ; Mabika-Mbokou 2001 ; Nyangone Assam 2001 & 2002 ; Ella 2002 ; Idiata 2003). Les uns et les autres plaident aussi bien pour une intégration des langues locales gabonaises dans le système éducatif que pour une éducation multilingue. Certains comme Nzang-Bie (2001), Emejulu (2003) et Mavoungou (à paraître) ont par ailleurs démontré que la linguistique et les disciplines adjacentes, comme la lexicographie, peuvent à la fois participer au développement de ces langues et à l'amélioration du système éducatif.

Cependant, la politique linguistique actuelle du Gabon et son corollaire dans l'enseignement ne font aucune mention de ces langues dites maternelles pour la majorité des gabonais. De même, les différentes propositions en vue d'améliorer le processus éducationnel sur le plan linguistique demeurent en dehors d'une politique linguistique préalablement établie et qui favorise ou prend en compte le développement des langues africaines gabonaises.

Le présent article a pour but de faire l'état des lieux de la politique linguistique dans le système éducatif gabonais. Il analyse successivement (i) la politique linguistique du Gabon, (ii) le paysage linguistique gabonais et (iii) le statut des langues de ce paysage dans le système éducatif. La conclusion de cette communication suggère fortement la mise en place d'une planification linguistique qui va déterminer à la fois la politique linguistique et l'usage des langues dans le système éducatif.

Pour des raisons d'ordre terminologique, une précision doit être faite au sujet de la notion de langue maternelle. D'un avis général, les jeunes générations gabonaises, qui pour la plupart sont encore à l'école, ont rarement les langues locales africaines pour

langues maternelles, si l'on s'en tient à la définition purement linguistique qui veut que la langue maternelle soit la langue de première acquisition d'un individu . La langue maternelle pour la plupart des jeunes gabonais est le français (Toutefois, une étude systématique reste à faire à ce sujet ; voir aussi Blanchon 1994 et Pambou 1998 dans le même sujet). Dans le présent article, nous utilisons les termes « langues locales » et « langues africaines gabonaises » pour désigner ces langues-là.

2 La politique linguistique du Gabon

Cette section vise à présenter la politique linguistique du Gabon d'une manière générale, avec une attention particulière sur le statut des langues. Nous verrons que la politique linguistique actuelle du Gabon trouve ses origines dans la politique linguistique coloniale de la France et que la volonté quelque peu manifeste des pouvoirs publics n'a pas d'effet réel sur le statut des langues locales.

2.1 L'antécédent colonial

Kwenzi-Mikala (1990 : 122) souligne que la politique linguistique du Gabon colonial se résume à l'éducation par le français rien que par le français, quand il écrit :

« Le français était en effet la langue de communication dans les domaines essentiels que sont l'enseignement, l'économie, l'administration, la presse, la littérature ».

Il faut préciser que la politique linguistique française dans les territoires colonisés était réglementée par deux ordonnances.

(i) La première était l'ordonnance de Villets-Cotterêts de 1839 qui interdisait l'emploi des langues autres que le français dans toutes les fonctions officielles à l'intérieur des territoires français.

(ii) La seconde était celle de février 1922 qui réglementait l'enseignement privé et l'enseignement religieux dans les territoires français : l'enseignement général devrait être dispensé exclusivement en français et l'enseignement religieux dans les langues locales.

Selon Kwenzi-Mikala (1990 : 123) :

« les dispositions de ces ordonnances ont été scrupuleusement appliquées de telle sorte qu'à l'école primaire publique, il était interdit de s'exprimer dans sa langue maternelle sous peine de se voir affubler d'un symbole que se relayaient les élèves contrevenants. Le dernier détenteur était immanquablement puni en fin de journée ».

Cette situation est à l'origine de la perte de valeur des langues locales gabonaises et du phénomène grandissant d'extinction de bon nombre de ces langues à faible nombre de locuteurs (Moussirou Mouyama 1986).

Au sortir des indépendances, comme le souligne Moyo (2002 : 149), nombre de gouvernements africains, pour des raisons pratiques dans les sphères officielles à la fois nationales qu'internationales, ont jugé utile de retenir les langues de leurs anciens maîtres coloniaux comme langues officielles. Ce fut le cas du gouvernement gabonais après la proclamation de l'indépendance en 1960.

Mais cette décision a tout simplement établi la continuité de la politique linguistique coloniale dans le nouvel Etat indépendant. Ainsi, la politique linguistique actuelle du

Gabon se révèle être le prolongement de la politique linguistique héritée de la France colonisatrice.

2.2 La politique linguistique actuelle du Gabon

La Constitution de la République Gabonaise (désormais *Constitution*) dispose :

« La République Gabonaise adopte le français comme langue officielle. En outre, elle s'efforce de protéger et promouvoir les langues nationales »

(Article 2, alinéa 8).

Il faut ajouter, comme le souligne Idiata (2002 : 74), que c'est seulement dans la révision constitutionnelle de 1994, donc 34 ans après la déclaration d'indépendance, que le « *Gabon met en avant la promotion des langues vernaculaires sur le plan constitutionnel* ».

Ce paragraphe de la Constitution résume en lui-même l'ensemble de la politique linguistique du Gabon. Car, il constitue l'unique disposition constitutionnelle et/ou officielle au sujet des langues, aussi bien le français que les langues locales. La disposition constitutionnelle n'est suivie d'aucune autre disposition gouvernementale ou légale. Aucune institution n'est légalement et spécifiquement assignée à la promotion des langues (à l'exception peut-être du Département des Langues Nationales à l'Institut Pédagogique National ; ce qui reste à démontrer).

C'est dans ce contexte que des auteurs comme Emejulu (2000 : 62) et Mavoungou (à paraître) affirment que par l'article constitutionnel sus-mentionné, la République s'engage simplement à « *faire des efforts pour protéger et promouvoir les langues nationales sans indiquer lesquelles, comment, quand, dans quel ordre cela sera fait, encore moins dans quelle proportion* ».

De facto, le développement des langues est tacitement laissé à un certain nombre d'unités d'enseignement et de recherche au sein de l'Université Omar Bongo. L'on peut citer entre autres le Département des Lettres Modernes pour le français, le Département d'Etudes Ibériques pour l'espagnol et le portugais, le Département d'Anglais pour l'anglais, le Département des Sciences du Langage pour les langues locales, le Centre de Recherche en Langues et Linguistique (CRELL), le Laboratoire Universitaire de Tradition Orale (LUTO), le Groupe de Recherche en Langues et Cultures Orales (GRELACO) et le Laboratoire des Sciences de l'Homme et de la Dynamique du Langage (LASCIDYL).

Ces unités d'enseignement et de recherche se sont données, par principe, cette mission de la promotion des langues dans le cadre de leurs différents projets de recherche et d'enseignement.

D'autres auteurs comme Nyangone Assam & Mavoungou (2000), Nzang-Bie (2001 : 22) et Mavoungou (2002) affirment que le Gouvernement gabonais a démontré qu'il attache du prix au développement des langues locales par l'organisation, en décembre 1983, des Etats Généraux de l'Education et de la Formation. L'une des principales recommandations de ces travaux était l'introduction des langues locales gabonaises dans le système éducatif.

L'on peut ainsi dire qu'au cours de ces 20 dernières années la République Gabonaise a affiché une volonté de promouvoir les langues locales. Cette volonté se confirme par les diverses actions du Ministère de l'Education Nationale d'une part, et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique d'autre part. Parmi ces actions, on peut citer entre autres :

- (i) L'organisation des ateliers et séminaires à Libreville :

- a. *Séminaire sur l'alphabet scientifique des langues du Gabon*, 20-24 février 1989.
 - b. *Première table-ronde sur les politiques linguistiques et l'enseignement des langues gabonaises*, 9-11 décembre 1997.
 - c. *Session de concertation sur l'orthographe des langues gabonaises*, 8-10 avril 1999.
- (ii) La création en 1994 d'un Département des Sciences du Langage au sein de l'Université Omar Bongo.
 - (iii) La création en 1998 d'un Département de Linguistique Appliquée au sein de l'Ecole Normale Supérieure (ENS), avec pour objectif la formation des enseignants des langues locales pour les lycées et collèges.
 - (iv) La création en 1999 d'un Département des Langues Nationales au sein de l'Institut National Pédagogique (IPN) qui est un organe du Ministère de l'Education Nationale, avec pour mission de développer le programme d'insertion des langues locales dans le système éducatif d'une part, et de conduire le processus de confection et production des manuels scolaires pour l'enseignement des dites langues.

Cependant, une observation minutieuse de ces diverses activités montre que la volonté affichée du gouvernement n'a pas d'effet immédiat sur le développement des langues locales.

Par exemple, les recommandations et résultats des travaux des différents séminaires et ateliers ont rarement vu une application réelle. Leur adoption et ratification par le gouvernement de la République sont toujours attendues (Idiata 2002 : 75). C'est le cas de l'Alphabet Scientifique des langues Gabonaises (ASG) et de l'Orthographe des

Langues Gabonaises (OLG), respectivement recommandés par les experts en février 1990 et en avril 1999.

Par ailleurs, il existe d'autres problèmes liés au fonctionnement des diverses institutions créées, au regard des réalités pratiques sur le terrain. Par exemple, les sections Linguistique Africaine et Langues Nationales du Département des Sciences du Langage n'ont pas eu d'étudiants dans le second cycle (Licence et Maîtrise) depuis un certain nombre d'années.

De même, faute d'étudiants, le Département de Linguistique Appliquée de l'ENS n'a plus ouvert ses portes depuis près de trois ans après deux promotions seulement (2001 et 2003). De plus, un travail de suivi n'avait pas été entrepris pour permettre aux deux premières promotions, titulaires du Certificat d'Aptitudes Professionnelles à l'Enseignement Secondaire (CAPES), d'intégrer les établissements scolaires pour la matière pour laquelle elles avaient été formées : l'enseignement des langues locales. Nombre des lauréats sortis de ces deux promotions se sont reconvertis, qui dans l'enseignement du français, qui dans divers secteurs de l'administration publique, et la plupart s'est déversée au Ministère de l'Education Nationale.

Dans le même temps, le Département des Langues Nationales à l'IPN n'a pas, depuis sa création, eu les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique d'insertion des langues locales dans le système éducatif et la production des ouvrages didactiques pour l'enseignement des dites langues. Bon nombre de travaux de cette structure sont en cours et d'autres attendent d'être publiés.

La commission interministérielle mise en place par le Gouvernement en février 1997 (Nzang-Bie 2001 : 22) et dont la principale mission est de « *reprendre les travaux, et analyser la loi d'orientation nationale de l'éducation dans le dessein d'accorder une*

place basique à la pratique des langues africaines » reste l'ombre d'elle-même et sa mise en activité se fait toujours attendre.

En définitive, les intentions actuelles de l'Etat gabonais restent lettre morte à l'issue des différentes rencontres d'experts et des initiatives des unités d'enseignement et de recherche. La politique linguistique reste sur le plan pratique le prolongement de la politique linguistique coloniale avec l'utilisation du français comme langue officielle (Kwenzi-Mikala 1990 : 123) : le français, rien que le français dans tous les domaines, avec une exception près sur la religion. Les langues locales sont reléguées aux activités religieuses et ethno-culturelles, et même à la perdition. Bénéficiant de son statut de langue officielle, et même de langue nationale (Ndinga-Koumba-Binza 2004 et à paraître), le français reste l'intérêt central de la politique linguistique quoique le Gabon soit un pays à diversité linguistique (Ndinga-Koumba-Binza 2003).

De fait, dans le cas précis du Gabon, l'on parlerait difficilement de politique linguistique lorsque celle-ci est entendue comme un décret ou une décision officielle sur le statut de différentes langues parlées dans une communauté multilingue ou hétérogène (NLS 2003 : 28). La politique linguistique doit stipuler quelle langue doit être langue nationale ou officielle, quelles langues doivent être utilisées comme langues régionales et quel doit être leur statut.

Des auteurs comme Crystal (1999 : 190), Matthews (1997 : 199), et Richards & Schmidt (2002 : 191-192) estiment que la politique linguistique est souvent établie au travers d'une planification linguistique, c'est-à-dire un effort du gouvernement (ou d'une structure gouvernementale) délibéré, systématique, et théoriquement formulé en vue de résoudre les problèmes de communication d'une communauté par l'étude de ses différentes langues ou dialectes, et par le développement d'une politique linguistique officielle concernant leur sélection et leur usage dans la dite communauté.

La planification linguistique implique donc non seulement le choix d'une langue officielle pour un pays ou une province, mais aussi le développement officiel d'une forme standard (comprenant aussi la sélection et la codification des normes grammaticales et orthographiques), la promotion par une Académie ou toute autre structure des termes locaux en lieu et place d'emprunts, et la gestion des implications politiques des divers choix.

Ainsi définie, force est de constater qu'il n'existe véritablement pas de politique linguistique au Gabon malgré les intentions gouvernementales diversement manifestées comme vu plus haut. C'est parce qu'il n'y a pas un réel souci de planification linguistique que les diverses manifestations de la volonté du gouvernement restent sans impact dans le processus de développement aussi bien du français (tel que parlé au Gabon) que des langues locales.

La section qui suit aborde brièvement le paysage linguistique gabonais, tel que présenté par Ndinga-Koumba-Binza (2003 et à paraître), c'est-à-dire avec la prise en compte aussi bien des langues locales que des langues étrangères dans le recensement des langues parlées sur le territoire national (Dodo-Bounguenza 2002).

3 Paysage linguistique gabonais

Le paysage linguistique gabonais est une mosaïque. De manière générale, il se compose de trois entités : la langue officielle, les langues locales et les langues étrangères. Toutefois, légèrement détaillé, le paysage linguistique gabonais comprend les éléments suivants :

- (i) L'unique langue officielle et nationale qu'est le français ;

- (ii) Les langues locales dites maternelles des différents groupes ethniques, et dont certaines sont régionalement dominantes ;
- (iii) Les langues étrangères internationales que sont l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'arabe ;
- (iv) Les langues étrangères non-internationales telles que les langues africaines étrangères, les langues asiatiques et les langues européennes telles que le néerlandais et l'italien.

Le nombre exact des langues locales reste encore à déterminer, mais selon des publications récentes ces langues se regroupent autour de 10 unités-langues dans lesquelles elles sont mutuellement intelligibles (Kwenzi-Mikala 1988 et 1998 ; Idiata 2002 ; Mouloungui Nguimby 2002 ; Ndinga-Koumba-Binza, sous presse).

Outre les langues européennes, asiatiques et américaines, la majorité des langues étrangères sont des langues africaines. Tomba Moussavou (2001), qui s'appuie sur une enquête (*Survot Sociolinguistique de Libreville, 1998-1999*) effectuée par le Laboratoire des Sciences Humaines et de la Dynamique du Langage (LASCIDYL), affirme qu'il serait quotidiennement parlé dans la seule ville de Libreville (capitale gabonaise) 49 langues étrangères africaines, 6 langues européennes (dont le français), une langue du Moyen Orient (l'arabe) et un créole non-identifiée.

D'autre part, Ndinga-Koumba-Binza (à paraître) reproche aux enquêteurs du LASCIDYL :

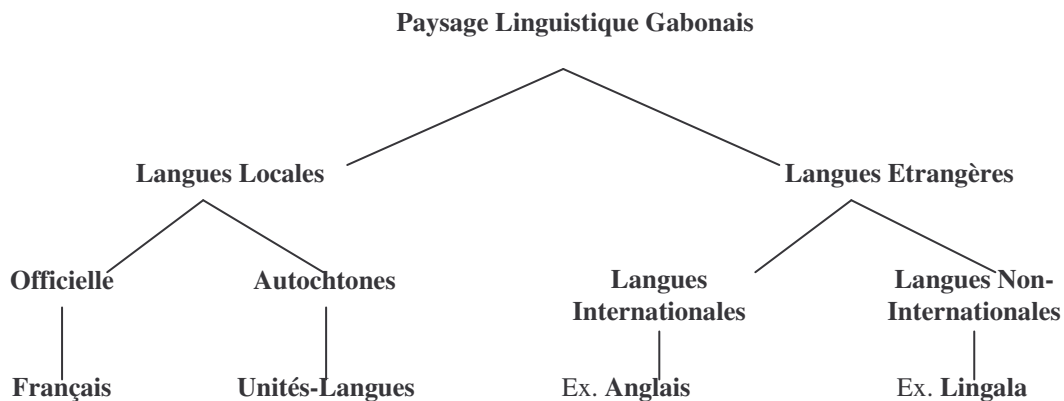
- (i) Le fait de n'avoir pas vérifié auprès de leurs informateurs le créole dont ils affirmaient être locuteurs. Car l'on sait que le créole de base portugaise a trois variantes en République de São Tome e Principe. Et vu le nombre important des migrants santoméens à Libreville, il est possible que les trois

variantes soient représentées dans la capitale gabonaise. La question reste la même quant à savoir s'il s'agit d'une forme créole à base française ou néerlandaise importée des Caraïbes ou des Indes Occidentales.

- (ii) Le fait de n'avoir pas tenu compte des langues asiatiques, tels que le japonais, le chinois et le coréen, ainsi que des langues de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, dont les populations sont très présentes aussi bien dans les respectives missions diplomatiques et consulaires des différents pays que dans le secteur commercial industriel et dans les programmes sportifs et religieux.

Les différentes prises en compte et précisions auraient certainement relevé le nombre des langues étrangères parlées dans la capitale gabonaise : un nombre qui de toute évidence est déjà assez important.

Le schéma ci-dessous présente la structure générale du paysage linguistique gabonais.



Dans la section qui suit nous présentons la politique linguistique de l'enseignement en abordant le statut des langues de ce paysage linguistique dans le système éducatif.

4 Statut des langues dans le système éducatif

Il pourrait être convenable de définir la notion de politique linguistique de l'enseignement comme le règlement de l'usage des langues dans le système éducatif (Du Plessis 2003, Moyo 2002; Kamwangamalu 2000). Ce règlement est supposé établir et définir la ou les langues d'apprentissage et d'enseignement dans les écoles aussi bien publiques que privées. Il doit être le fondement légal de toute pratique des langues dans le milieu scolaire.

La pratique des langues dans l'enseignement est généralement présentée par un double aspect (Moyo 2002 : 151), à savoir :

- (i) Le médium d'instruction, c'est-à-dire la langue dans laquelle communiquent l'apprenant et l'enseignant, c'est la langue par laquelle l'enseignant transmet le savoir à l'apprenant ;
- (ii) La matière d'apprentissage, c'est-à-dire la langue introduite dans le système éducatif pour acquisition par les apprenants, la langue est ici le savoir à transmettre.

En vue d'examiner l'usage pratique de la politique linguistique dans le système éducatif gabonais, la présente section identifie le statut des langues des trois principales unités du paysage linguistique dans le système éducatif. Il s'agit de voir quelles sont les langues impliquées dans l'enseignement depuis le niveau primaire jusqu'au niveau universitaire.

4.1 Le statut du français

Comme précédemment vu, la politique linguistique actuelle du Gabon – héritage et/ou prolongement de la coloniale –, et aussi fictive qu'elle soit, fait la part belle à la

langue française au grand dam des langues locales. L'intérêt central de cette politique est essentiellement le français, avec une exception près sur la religion.

La disposition constitutionnelle, comme précédemment vu, fait du français l'unique langue officielle, l'unique médium d'instruction dans le système éducatif national, des affaires économiques et commerciales, de l'administration civile et militaire et des media (Nyangone Assam et Mavoungou 2000 : 255 ; Ndinga-Koumba-Binza, à paraître). En outre, Ndinga-Koumba-Binza (2004 et à paraître) souligne que cette disposition constitutionnelle nationalise le français comme langue gabonaise (Couvert 1982 ; Ogden, 1984), qui est par ailleurs l'unique langue dominante sur le plan national. C'est ce qui se perçoit dans l'ouvrage *Ethnologue* (Grimes 2000) qui, le plus souvent, inclut le français dans le recensement des langues gabonaises (Gardinier 1992).

Pour sa part, Pambou (1998) présente le français comme une langue à multiples statuts au Gabon, quand il écrit :

« ... le français pratiqué au Gabon ne présente pas une caractéristique unique... Ainsi il est langue seconde pour les uns, langue étrangère pour les autres et langue de première acquisition pour d'autres encore ». (Pambou 1998 : 147).

Ndinga-Koumba-Binza (2004) présente le français comme l'unique langue nationale du Gabon. Car, il faut reconnaître que le français bénéficie d'un statut socio-politique particulier. En effet, les langues locales du Gabon sont en majorité des langues ethniques, c'est-à-dire des langues dont la fonction primaire est de symboliser l'identité ethno-culturelle (Webb 2002). Ceci s'illustre par le fait que le groupe ethnique *fang* parle la langue *fang* et se définit autour d'une culture *fang*. Il en est de

même pour le groupe ethnique *punu* avec la langue *punu* et la culture *punu*, et du groupe ethnique *vili* avec la langue *vili* et la culture *vili*, pour ne citer que ces cas d'exemples (le Gabon est dit avoir près d'une quarantaine de langues, cf. Crystal 1999 ; Grimes 2000 ; Kwenzi-Mikala 1988).

Par ailleurs, la prise de conscience de revalorisation des langues et cultures locales a coïncidé avec le renouveau démocratique et l'avènement du multipartisme à la fin des années 1980. Ainsi, au sortir de la conférence nationale (en 1990) les partis politiques d'opposition émergents sont ou furent pour la plupart ethniquement qualifiés. Par exemple, le Rassemblement pour le Gabon (RPG, anciennement Rassemblement National des Bûcherons) est ou fut qualifié, à tort ou à raison, d'être le parti des fang, quand le Parti Gabonais du Progrès (PGP) est ou fut, également à tort ou à raison, dit parti des myenè de la province de l'Ogooué-Maritime et des punu de la province de la Nyanga.

Il faut préciser que chaque parti politique au Gabon, y compris le parti au pouvoir, est, la plupart de temps, d'abord soutenu par les populations originaires du groupe ethnique du ou des leaders de ce parti (toutefois ce phénomène n'est pas très visible pour les partis dont les leaders sont issus des groupes ethniques minoritaires). La toute nouvellement créée Union Gabonaise pour la Démocratie et le Développement (UGDD) ne se déroge point de la règle : déjà affublée, à tort ou à raison, de « parti des Nzebi », son leader étant issu de ce groupe ethnique.

Faisant usage de cette ethnicité (attribuée ou non) des partis politiques d'opposition et bénéficiant de ses assises trentenaires dans toutes les communautés ethniques et l'ensemble du territoire national, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) au pouvoir (ancien parti unique et qui lui-même se démarque à peine de la règle de l'ethnicité)

fonde sa politique sur les concepts (qui parfois se limitent aux simples slogans) de l'unité nationale et de la solidarité nationale.

C'est dans ce cadre socio-politique que le Président Omar Bongo-Ondimba (1998), à la veille des élections présidentielles auxquelles il est lui-même candidat à sa propre succession, affirme dans un ouvrage, dans lequel il est sensé définir le projet de société pour son futur mandat (*Les chances du Gabon pour l'an 2000, le chemin du futur*), que la langue française constitue le socle de l'unité nationale du pays.

La question qui se pose immédiatement est la suivante : l'assertion (peut-être personnelle) du Président de la République explique-t-elle la politique du gouvernement ? La réponse ne saurait être loin de l'affirmative quand on sait que le Chef de l'Etat, par son statut de Chef de l'Exécutif, possède le droit constitutionnel d'orienter la politique gouvernementale.

Il faut tout de même préciser que l'assertion du Président Bongo-Ondimba ne s'écarte point de la Constitution dont il est le garant. Cette dernière, en effet, ne fait aucune mention du statut des langues locales.

4.2 Le statut des langues locales

Les langues locales, elles, ne sont pas même citées dans la Constitution. Le terme de *langues nationales* reste entièrement ambigu et vague. Car l'on sait que la notion de langue nationale renvoie à une langue dont les fonctions sont de symboliser l'identité socio-politique nationale dans un pays donné (Webb 2002 : 153). L'on sait aussi que la langue nationale est la langue suprême d'une Nation-Etat (Crystal 1999 : 227 ; Richards et Schmidt 2002 : 350), une source du signe de l'identité pour une nation (Matthews 1997 : 238). Une langue de cette carrure n'existe aucunement au Gabon, à

moins d'adopter le français parce que langue de l'unité nationale comme présenté par le régime en place.

Par ailleurs, nombre de ces langues dites gabonaises sont revendiquées avec la même énergie comme langues camerounaises, équato-guinéennes et/ou congolaises. Elles sont en effet des langues transfrontalières pour la plupart. Le *fang*, par exemple, est parlé en Guinée Equatoriale, avec des variantes au Cameroun ; le *civili* est parlé le long de la côte atlantique du Gabon jusqu'à la province nord de l'Angola ; le *yipunu* et le *teke* sont parlés du Gabon à la République Démocratique du Congo en passant par la République du Congo (Brazzaville) ; le *yinzebi* est également parlé en République Congolaise (Brazzaville).

Il s'agit en réalité, non pas de langues gabonaises, mais des langues parlées au Gabon. Ne faisant pas l'objet d'une disposition particulière dans la Constitution, ces langues ne sont pas différentes des langues étrangères tels que l'anglais, le haoussa, le wolof ou la bambara. Car, avec 15,2% d'étrangers (estimations 2003) pour une population de 1 379 000 (Crystal 1999 : 130), le Gabon compte de nombreuses langues étrangères (Ndinga-Koumba-Binza, à paraître).

Malgré les intentions affichées de l'Etat, et malgré le processus mis en place depuis 1983 pour repenser le système éducatif, l'insertion des langues locales dans celui-ci reste une sorte d'épine au pied pour la linguistique gabonaise en bonne voie de développement. La politique linguistique telle qu'elle est énoncée ne favorise aucunement la prise en compte de ces langues à l'école. Les langues locales sont reléguées aux activités religieuses, ethno-culturelles, et même à la perdition.

Les recommandations des Etats Généraux de 1983, celles du Séminaire sur l'Alphabet Scientifique en 1989, celles de la Table-Ronde de 1997 et celles de la Session de

Concertation sur l'Orthographe en 1999 attendent toujours d'être ratifiées par les autorités gouvernementales. Jusqu'à ce jour aucun texte législatif n'a été produit en vue de l'introduction de ces langues dans le système éducatif.

En d'autres termes, les langues locales du Gabon ne sont ni matières enseignées ni média d'instruction dans l'éducation nationale, au regard de la politique linguistique. La politique linguistique de l'éducation au Gabon est uniquement centralisée autour du français qui est non seulement seul médium d'instruction, mais également matière enseignée aussi bien au niveau primaire qu'au niveau secondaire. Le français est également le médium d'instruction dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Nzang-Bie (2001 : 19) évoque pour le Gabon un taux d'alphabétisation de 70 à 77% en 1995, un taux qui aurait augmenté de 46% après deux générations depuis 1960 (année d'indépendance), mais ceci pour la seule alphabétisation en français. Autrement dit, les gabonais connaissent mieux le français que les langues locales parce que c'est la seule langue qu'ils apprennent à l'école. Les programmes d'alphabétisation adulte sont également en français.

Nzang-Bie (2001 : 20-21) et Idiata (2002 : 74) soulignent l'apport des initiatives privées associatives dans l'enseignement des langues locales. Il s'agit notamment de la Fondation Raponda-Walker et l'association *Ayile*.

La Fondation Raponda-Walker, organisation non-gouvernementale dont les objectifs et missions sont la promotion des langues et cultures gabonaises, et qui comporte en son sein des missionnaires catholiques, des fonctionnaires de l'Etat, des éducateurs, des enseignants et des chercheurs et universitaires de diverses disciplines (droit, sociologie, linguistique, etc.), expérimente depuis 1995 une méthode appelée *Rapidolangue* pour l'enseignement et l'apprentissage des langues locales gabonaises

aussi bien à l'école qu'en situation privée et individuelle (Hubert 1996, 1998). *Rapidolangue*, qui a été critiquée dès sa sortie par bon nombre de linguistes gabonais sur les questions d'éthique scientifique, comprend un manuel de quatre volumes de deux niveaux (deux volumes par niveau)¹ et des séries de cassettes audio par langues. Pour Idiata (2002 : 70):

« *Par le biais de Rapidolangue, cet enseignement qui porte sur neuf langues (à savoir fang, omyene, ipunu, inzebi, tsogo, gisir, vili, lembara et ikota) est organisé sous la forme de matières (une à deux fois par semaine) ».*

Le bilan et les résultats de cette expérimentation sont toujours en attente de publication (Hubert, sous presse), mais *Rapidolangue* a le mérite d'être, depuis l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, la première méthode élaborée pour l'enseignement et/ou l'apprentissage des langues locales. Elle a également le mérite d'avoir proposé, après plusieurs révisions et adaptations (suites aux critiques des linguistes), l'un des alphabets et une orthographe pour l'écriture des langues locales gabonaises.

L'association *Ayile*, qui regroupe des membres du groupe ethnolinguistique myenè, « a édité un ouvrage (livre et cassettes audio) pour la promotion de leur langue et culture » (Idiata 2002 : 74). Le manuel et le coffret, intitulé *Le mpongwe en 26 leçons*, est également une méthode d'enseignement et d'apprentissage d'un dialecte (en l'occurrence le mpongwe) de la langue myenè (Nzang-Bie 2001 : 21).

La méthode est réservée pour un usage exclusivement privé et individuel, et n'a jamais été testée en situation scolaire. Mais, une enquête effectuée entre 2002 et 2003 par Mabika-Mbokou (communication personnelle) présente que quelques outils de la

¹ Un 3^e niveau et de nombreux autres manuels de *Rapidolangue*, qui ne sont pas encore à la disposition de l'auteur, viennent d'être publiés récemment aux Editions Raponda-Walker.

méthode *Ayile* sont conjointement utilisés avec ceux de Rapidolangue par les expérimentateurs myenè (de la méthode Rapidolangue) à Libreville, dans les établissements scolaires suivants : Institution Immaculée Conception, Collège Notre Dame de Quaben, Collège Bessieux et Lycée d'Application Nelson Mandela.

Le mérite de l'ouvrage de l'organisation non-gouvernementale *Ayile* est d'avoir implicitement présenté le mpongwe comme la norme de la langue myenè, tout en participant à l'établissement d'un système d'écriture de cette langue.

Au niveau universitaire, il faut souligner l'introduction de manière privée et unilatérale de l'enseignement de cinq langues au premier cycle du Département d'Anthropologie à l'Université Omar Bongo (UOB). Il s'agit des langues fang, nzebi, myenè, punu et swahili (cette dernière, n'étant pas une langue locale gabonaise, est essentiellement parlée au Gabon par les réfugiés congolais et rwandais, et par les migrants venus de l'Afrique de l'Est).

Comme précédemment évoqué, le Département des Sciences du Langage (à l'UOB) a créé en 2001 une section dite des Langues Nationales. Dans la même période, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (toujours à l'UOB) a ouvert un Département de Littérature Africaine. L'on espère que ces deux organes participeront efficacement à l'introduction des langues locales dans le système éducatif, particulièrement au niveau universitaire.

4.3 Le statut des langues étrangères

En ce qui concerne les langues étrangères, elles n'ont pas de statut particulier que celui au travers du système éducatif. La politique linguistique éducationnelle du Gabon, quoique tacite, autorise l'enseignement des langues européennes que sont le

français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien comme matières obligatoires pour les trois premières et matières facultatives pour les deux dernières dans les lycées et collèges publics et privés et dans les établissements d'enseignement supérieur.

Quelques établissements scolaires secondaires de la capitale offrent également l'arabe comme matière d'enseignement. Certaines institutions scolaires privées catholiques et le Lycée National Léon M'ba proposent aussi le grec et le latin comme matières facultatives.

Quelques écoles primaires dites bilingues offrent généralement l'anglais et l'espagnol comme matières obligatoires d'enseignement dès les classes de débutants.

Seules les écoles dites coraniques, sous tutelle de certaines mosquées, ont le plus souvent l'arabe à la fois comme médium d'instruction ou comme matière d'enseignement. Mais, ces écoles qui, pour la plupart, n'ouvrent leurs classes que les week-ends ou en fin de journée se focalisent seulement sur l'enseignement du coran et font de plus en plus du français leur médium d'instruction.

Les langues étrangères africaines et asiatiques ne sont nullement considérées, ni dans les secteurs privés d'éducation ni dans les secteurs publics. Ce sont des langues reléguées au seul usage des communautés migrantes respectives.

5 Conclusion

L'examen de la politique linguistique dans le système éducatif gabonais témoigne d'un besoin de planification linguistique. Celle-ci devra inclure une réelle politique linguistique qui énonce les usages pratiques adéquats des langues dans le système éducatif. Ce besoin se justifie par la multiplicité des langues qui constituent le

paysage linguistique gabonais : une quarantaine de langues locales, ainsi qu'il est cru, et des langues étrangères d'un nombre un peu plus important.

L'application d'une réelle politique linguistique dans le système éducatif gabonais devra tenir compte de la diversité linguistique du pays. Par exemple, Nzang-Bie (2001) a proposé une approche bilingue ou multilingue rationnelle de l'éducation nationale au Gabon.

Du point de vue du présent article, cette approche de Nzang-Bie (2001) devra servir de plate-forme à partir de laquelle une politique linguistique de l'éducation peut être formulée.

La formulation de cette politique devra prendre en compte les éléments suivants :

- (i) La création d'une unité de lexicographie au sein du département des langues nationales de l'IPN pour la confection des dictionnaires et manuels didactiques nécessaires à l'enseignement des langues qui doivent être introduites dans le système éducatif (Nyangone Assam 2001 et 2002 ; Mabika-Mbokou 2001) ;
- (ii) La création d'un Département de Lexicographie au sein de l'Université Omar Bongo qui aura la charge de piloter le programme de création des unités lexicographiques pour les différentes langues (Emejulu 2003), et par le biais de la recherche fondamentale, la responsabilité de concevoir les critères métalexigraphiques pour la confection des dictionnaires et autres manuels didactiques (Emejulu 2001 et 2002) ;
- (iii) La réouverture à l'ENS du Département de Linguistique Appliquée pour la formation des enseignants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur ;

- (iv) Et enfin, l'ouverture des sections du même genre dans les Ecoles Nationales des Instituteurs (ENI) pour les enseignants de l'enseignement primaire.

6 Références

- Blanchon, J.A. 1994. Gabon : Language Situation. In R.E. Asher (éd.), *The Encyclopedia of Language and Linguistics*. Volume 3. Pergamon Press.
- Bongo-Ondimba, O. 1998. *Les chances du Gabon pour l'an 2000, le chemin du futur*. Libreville : Multipress.
- Couvert, C. 1982. *Langue française en République gabonaise*. Paris: Haut Comité de la Langue Française.
- Crystal, D. 1999. *The Penguin Dictionary of Language*. Penguin Books. Second Edition.
- Dodo-Bounguenza, E. 2002. Les langues du Gabon : le point en 2001. *Le Gabon et l'Unesco, Revue d'Information*, 2 : 33-39. Libreville : Commission Nationale Gabonaise pour l'Unesco.
- Du Plessis, T. 2003. Bilingual education in South Africa. Available online (02/08/2003) :
<<http://www.uovs.ac.za/faculties/humanities/units/etfb/English/10%20PUBLICATION>.
- Ella, E.M. 2002. Un dictionnaire scolaire de langue de spécialité. In J.D. Emejulu (éd.). 2002 : 305-325.

- Emejulu, JD. 2000. Lexicography, an economic asset in multilingual Gabon. *Revue Gabonaise des Sciences du Langage/Gabonese Journal of Language Sciences* 1: 51-69. Libreville: GRELACO-Université Omar Bongo.
- Emejulu, JD (éd.). 2001. *Elément de lexicographie gabonaises*. Tome 1. New York : Jimacs-Hillman Publishers.
- Emejulu, JD (éd.). 2002. *Elément de lexicographie gabonaises*. Tome 2. New York : Jimacs-Hillman Publishers.
- Emejulu, JD. 2003. Challenges and promises of a comprehensive lexicography in the developing world: the case of Gabon. W. Botha, (éd.), *'n Man wat beur: Huldigingsbundel vir Dirk van Schalwyk*. Stellenbosch: Buro van die WAT.
- Gardinier, D.E. 1992. *Gabon*. World Bibliographical Series. Volume 149. Clio Press.
- Grimes, B. 1996. *Ethnologue*. 13th Ed. Dallas: Summer Institute of Linguistics, Inc.
- Hubert, J. 1996. *Rapidolangue, niveau 1 volume 1*. Libreville : Editions Raponda-Walker.
- Hubert, J. 1998a. *Rapidolangue, niveau 1 volume 2*. Libreville : Editions Raponda-Walker.
- Hubert, J. 1998b. *Rapidolangue, niveau 2 volume A*. Libreville : Editions Raponda-Walker.
- Hubert, J. 1998c. *Rapidolangue, niveau 2 volume B*. Libreville : Editions Raponda-Walker.
- Hubert, J. [sous presse]. Etat des lieux sur l'enseignement des langues gabonaises : le Rapidolangue et l'orthographe. J. Hubert et P.A. Mavoungou (éds.), *Ecriture*

- et Standardisation des Langues Gabonaises*. Cape Town: The Centre for Advanced Studies of African Society (CASAS).
- Idiata, DF. 2002. *Il était une fois les langues gabonaises*. Libreville : Editions Raponda Walker.
- Idiata, DF. 2003. *Pourquoi le Gabon doit investir sur ses langues vernaculaires*. Cape Town : The Centre for Advanced Studies of African Societies (CASAS).
- Kamwangamalu, N. 2000. A new language policy, old practices : status planning for African languages in a multilingual South Africa. *South African Journal of African Languages* 20 (1): 50-60.
- Kwenzi-Mikala, J.T. 1988. L'identification des unités-langues bantu gabonaises et leur classification interne. *Muntu* 8 : 54-64. Libreville/Paris : CICIBA/Présence Africaine.
- Kwenzi-Mikala, J.T. 1990. Quel avenir pour les langues gabonaises? *Revue Gabonaise des Sciences de l'Homme* N° 2: 121-124. Libreville: LUTO-UOB.
- Kwenzi-Mikala, J.T. 1998. Parlers du Gabon : Classification du 11.12.97. A. Raponda-Walker (éd.), *Les Langues du Gabon*. Libreville : Editions Raponda Walker.
- Mabika-Mbokou, L. 2001. Le rôle du dictionnaire dans le système éducatif. In J.D. Emejulu (éd.). 2001 : 206-222.
- Matthews, P.H. 1997. *The Concise Oxford Dictionary of Linguistics*. Oxford/New York: Oxford University Press.

- Mavoungou, P.A. 2002. *Metalexicographical criteria for the compilation of a trilingual dictionary: Yilumbu – English – French*. Thèse de Doctorat 3^e cycle. Stellenbosch: University of Stellenbosch.
- Mavoungou, P.A. [à paraître]. Vers une réforme du système éducatif gabonais pour un développement durable au Gabon. *Education, Culture et Développement 1* : 58-77.
- Moulougui Nguimby, F.V. 2002. *De la variation dialectale en français au Gabon*. Mémoire de Maîtrise. Libreville : Université Omar Bongo.
- Moussirou Mouyama, A. 1984. *La langue française au Gabon: Contribution sociolinguistique*. Thèse de Doctorat 3^e cycle. Paris: Université René Descartes (Paris V).
- Moussirou Mouyama, A. 1986. L'introduction de la langue française au Gabon. *Annales de l'Université Omar Bongo du Gabon: Série Lettres, Droit, Sciences et Médecine*, 55-63. Libreville: Publications de l'Université.
- Moyo, T. 2002. Mother tongues versus an ex-colonial language as media of instruction and the promotion of multilingualism: the South African experience. *South African Journal of African Languages*, 22(2): 149-160.
- Ndinga-Koumba-Binza, H.S. 2003. Gabonese Language Landscape. Communication présentée au 12^e Congrès International Biennal de l'African Language Association of Southern Africa (ALASA). Université de Stellenbosch : 7-11 juillet 2003.
- Ndinga-Koumba-Binza, H.S. 2004. Le statut socio-politique du français et la promotion langues locales au Gabon. Communication présentée au 18^e

- Congrès International de l'Association des Etudes Françaises en Afrique Australe (AFSSA). Université de Stellenbosch : 8-11 septembre 2004.
- Ndinga-Koumba-Binza, H.S. [à paraître]. Gabonese Language Landscape: survey and perspectives. *South African Journal for African Languages* 25(1).
- Ndinga-Koumba-Binza, H.S. [sous presse]. Unités-langues et standardisation des langues gabonaises. J. Hubert et P.A. Mavoungou (éds.), *Ecriture et Standardisation des Langues Gabonaises*. Cape Town: The Centre for Advanced Studies of African Society (CASAS).
- NLS (National Language Service). 2003. *National language policy*. Department of Arts and Culture. Government of South Africa.
- Nyangone Assam, B. 2001. La lexicographie dans l'apprentissage des langues gabonaises. In J.D. Emejulu (éd.). 2001 : 187-205.
- Nyangone Assam, B. 2002. Le dictionnaire pédagogique scolaire : quelques aspects du traitement lexicographique. In J.D. Emejulu (éd.). 2002 : 292-304.
- Nyangone Assam, B. & P.A. Mavoungou. 2000. Lexicography in Gabon: A survey. *Lexikos* 10: 252-274. Stellenbosch: Buro van die WAT/Afrilex.
- Nzang-Bie, Y. 2001. Vers une éducation multilingue au Gabon: première approche. *Revue Gabonaise des Sciences du Langage/Gabonese Journal of Language Sciences* 2: 17-29. Libreville: GRELACO-Université Omar Bongo.
- Ogden, J. 1984. French in Gabon. *Contemporary French Civilization* 8: 339-348.
- Pambou, J-A. 1998. Le français au Gabon: une langue à multiples statuts. *Iboogha* 2: 127-149. Revue publiée par le Laboratoire des sciences de l'homme et de la dynamique du langage (Lascidyl). Libreville: Les Editions du Silence.

République Gabonaise. 1994. *La constitution gabonaise*. Livre officiel. Loi N°1/94 du 18 mars 1994.

Richards, JC. & R. Schmidt. 2002. *Longman Dictionary of Language Teaching & Applied Linguistics*. Longman. Third edition.

Tomba Moussavou, F. 2001. *Les réalisations des séquences des consonnes en français de Libreville*. Mémoire de Maîtrise. Libreville: Université Omar Bongo.

Webb, V. 2002. *Language in South Africa: The role language in national transformation, reconstruction and development*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.